

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

1. La séance a été ouverte à 21 h 15 et **elle s'est déroulée à huis clos** en raison de la pandémie de COVID-19. Tous les élus y ont participé en présentiel, chacun ayant renoncé à l'avis de convocation et à l'avis de 72 heures pour la disponibilité de la documentation. La séance a été enregistrée et elle sera disponible sur le site Internet de la Municipalité.
2. Dans le contexte de la fermeture du Centre multiservice Réal-U.-Guimond en raison de la pandémie de COVID-19 et, par conséquent, de la réduction du temps nécessaire à l'entretien ordinaire par le service de la conciergerie, il a été résolu à l'unanimité de **procéder immédiatement à des travaux de grand ménage** dans les bâtiments municipaux.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de 9 150 \$, taxes en sus, à *Les Entreprises Brodeur & Lessard* pour **des travaux de canalisation du fossé sur une partie de la rue Damphousse** déjà autorisés au mois d'août, selon les plans et devis préparés par les services techniques de la MRC.
4. **Pour la réalisation de travaux de canalisation de l'égout pluvial à la virée de l'extrémité de la rue Plourde**, il a été résolu à l'unanimité d'acquérir une servitude sur la limite entre les lots 5937953 et 6173514 du Cadastre du Québec. Les services du notaire Me Charles Turner seront sollicités et les signataires autorisés sont le maire et le directeur général. Les différents frais à encourir, pour l'établissement de la servitude, la canalisation et la remise en l'état des terrains, seront payés par la Municipalité.
5. **Une demande de soumissions sur invitation** a été autorisée à l'unanimité afin, qu'au printemps 2021, soient réalisés les travaux sur la rue Plourde décrits au point précédent, ainsi que des travaux de pavage de la virée, le tout selon les plans préparés par les services techniques de la MRC.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter que **la répartition comptable des coûts d'entretien et de réparation du chemin des Pionniers et de la rue de la Station** soit modifiée à partir de l'exercice financier 2021. L'usage de ces voies de circulation a évolué si bien que les coûts en question ne peuvent plus être imputés qu'au secteur du traitement des eaux usées.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'**acquérir une souffleuse à neige** du plus bas soumissionnaire, *Lou-Tec Location C.D.A. inc.* de Louiseville, au coût de 1 759,11 \$, taxes incluses. Cet outil facilitera le déneigement de différentes entrées de bâtiments municipaux.
8. Par vote unanime, la séance extraordinaire a été levée.